



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

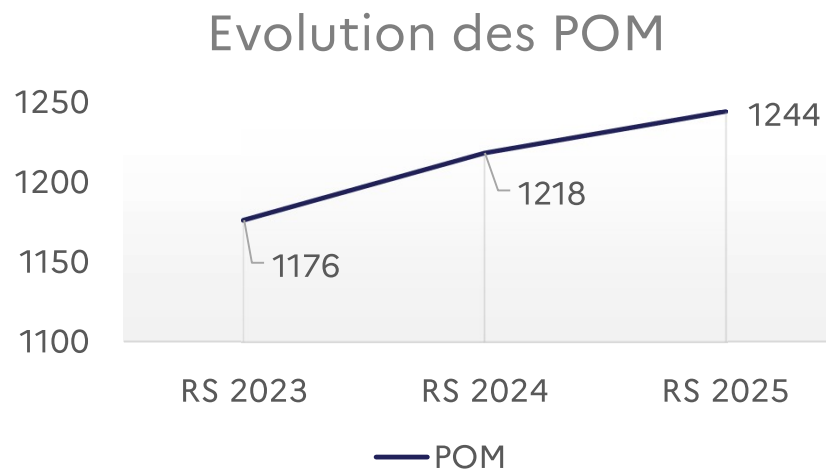
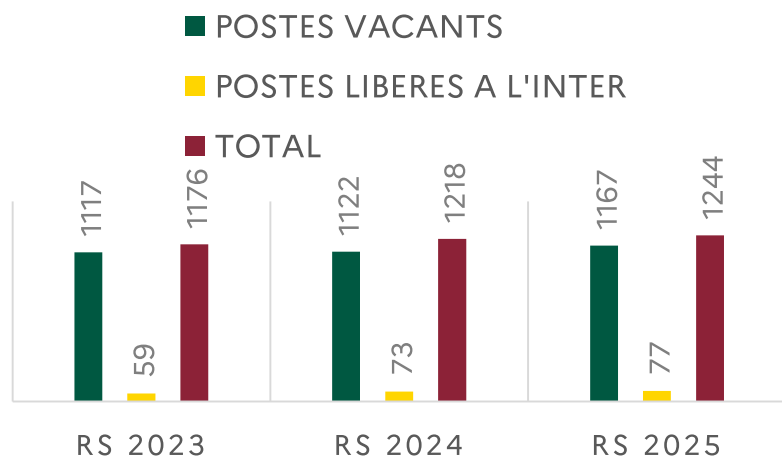
*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN DU MOUVEMENT INTRA- ACADÉMIQUE DES PERSONNELS DU SECOND DEGRÉ PUBLIC – RENTRÉE SCOLAIRE 2025

1. Les enjeux du mouvement intra-académique annuel

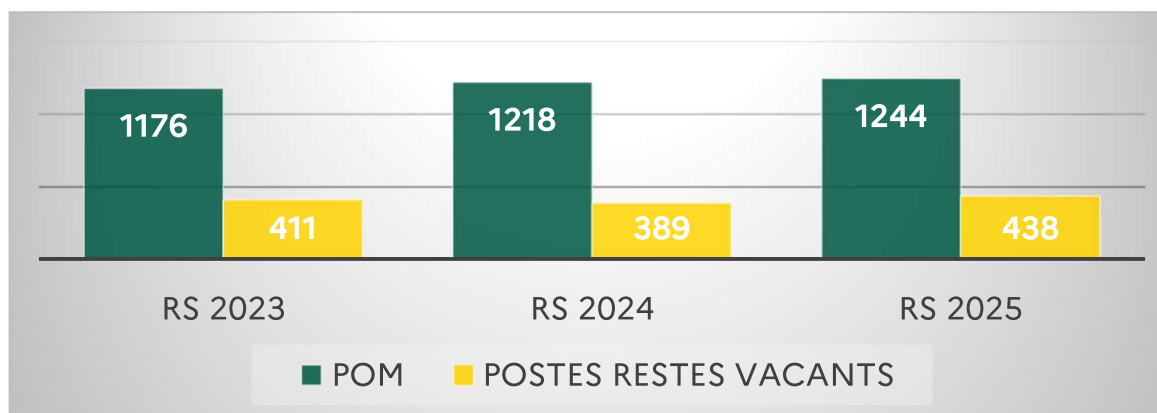
Les postes offerts au mouvement (POM)

Sur le mouvement 2025, le nombre de postes offerts au mouvement (POM) en établissement s'élève à 1244, soit une légère augmentation par rapport au précédent mouvement (1218). A noter que 107 postes spécifiques académiques ont été offerts au mouvement ce qui reste similaire aux précédents mouvements (104).



La couverture des postes vacants

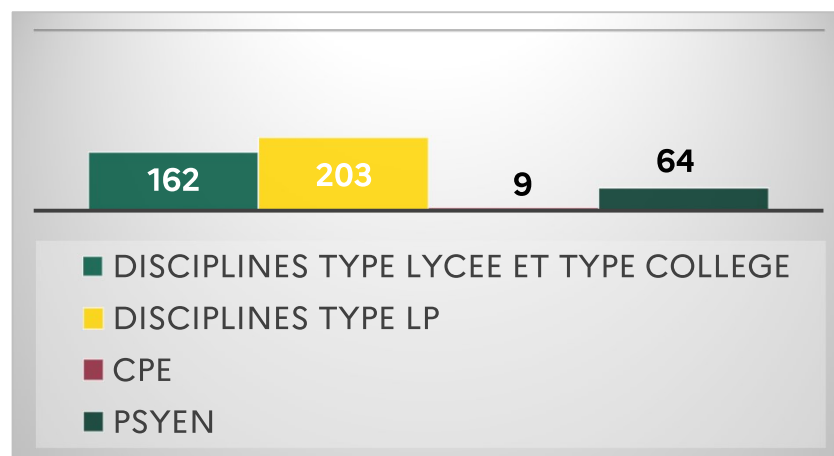
Le taux de couverture des postes offerts au mouvement s'élève à 62 % (68% à la rentrée 2024) avec 438 postes (hors SPEA) qui restent vacants à l'issue du mouvement (contre 389 à la rentrée 2024). A noter que 64 postes SPEA restent vacants à l'issue du mouvement.



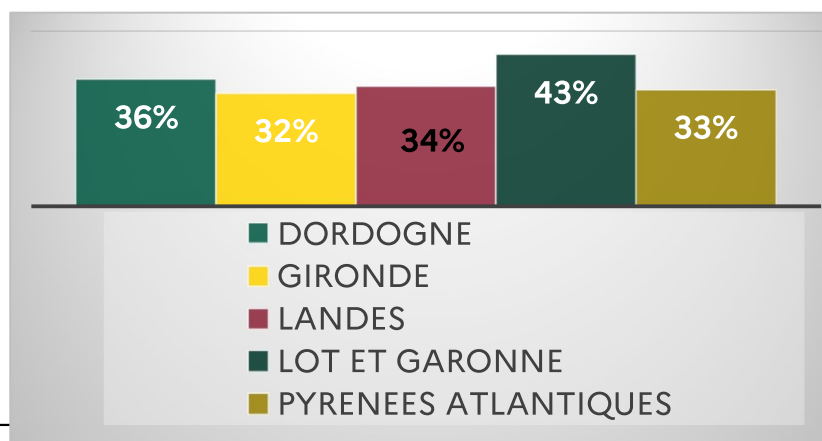
Les postes vacants (hors SPEA) après mouvement

A l'identique du mouvement précédent, nous constatons un nombre important de postes vacants à l'issue du mouvement en technologie (45), éducation musicale (17) et en économie et gestion pour les 3 options (27) mais également sur le corps des psychologues de l'éducation nationale (64). Enfin pour les disciplines d'enseignement professionnel, c'est dans les disciplines Lettres-Histoire (35), Lettres-Anglais (29), Mathématiques Sciences Physiques (35), Vente (20) et Economie et gestion – GA (20) où nous trouvons le plus de postes vacants.

Répartition des postes vacants par discipline

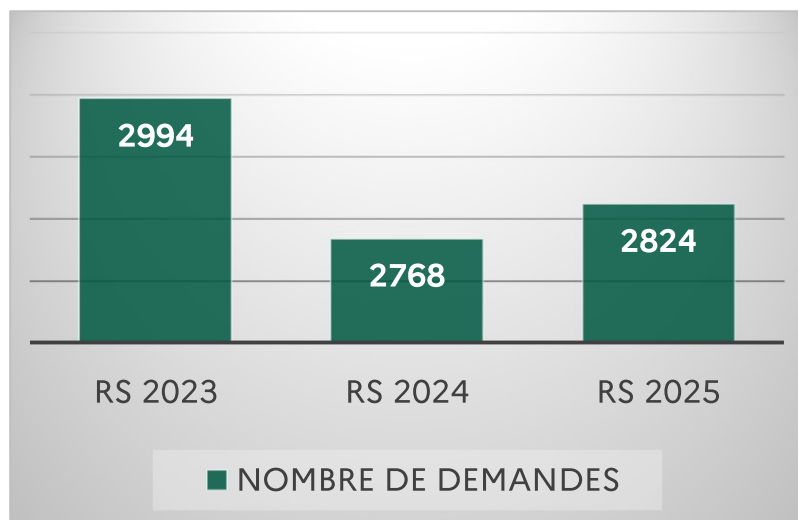


Proportions des postes vacants par département rapportées au POM par département

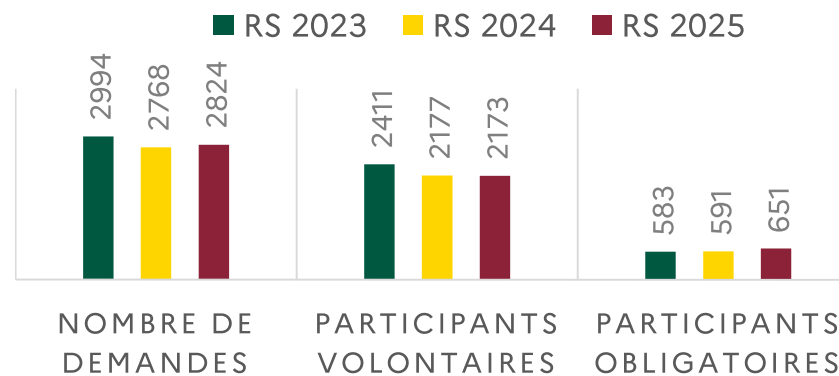


Les participants au mouvement

La participation au mouvement connaît une légère augmentation par rapport aux précédents mouvements avec 2824 demandes présentées (1783 femmes et 1041 hommes).



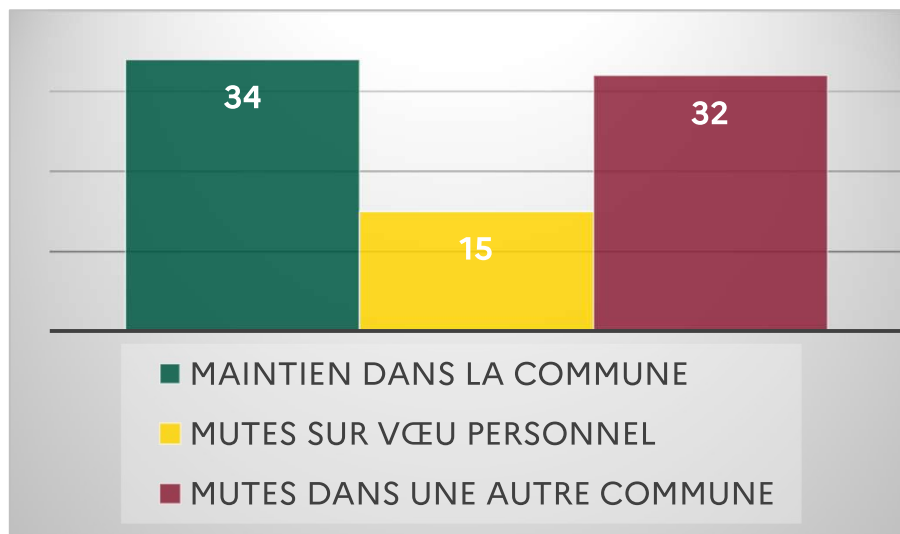
La répartition des 2824 participants est la suivante :



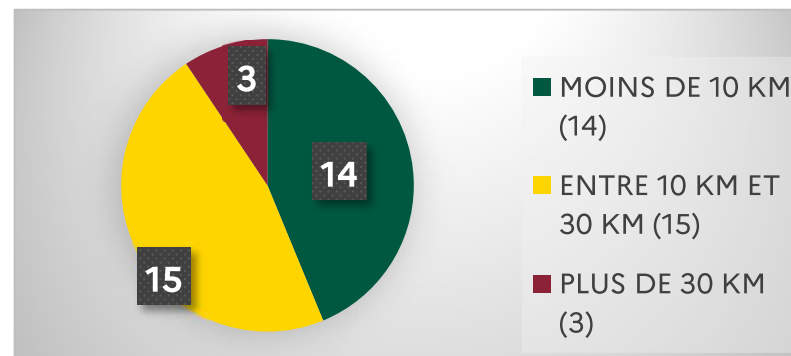
Les 651 participants obligatoires se répartissent en 497 entrants, 73 réintégrations et 81 MCS.

Les mesures de carte scolaire

Dans le mouvement, le nombre de mesures de carte scolaire s'élève à 81 (51 mesures en collège, 22 en lycée, 5 en LP, 2 en SEGPA et 1 en circonscription), en légère augmentation par rapport à l'an passé. Les réaffectations des personnels suite à ces mesures sont les suivantes :



Outre les 49 mesures de carte mutées sur un vœu personnel ou maintenues dans la même commune, les 32 autres personnels ont été réaffectés au plus proche de leur ancien établissement dans les proportions suivantes :



Les personnels mutés

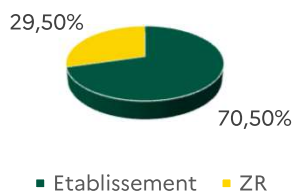
Sur les 2824 demandes de mobilité, 1126 mutations ont été réalisées sur ce mouvement soit 39 %. Ce taux de mutation est en diminution par rapport au précédent mouvement (40% en 2022, 42,9% en 2023, 42% en 2024).

A ce projet initial, il convient d'ajouter le travail d'optimisation réalisé par le service de la DPE qui a conduit à muter 65 agents supplémentaires qui porte le total des personnels mutés à 1191, soit 42 %.

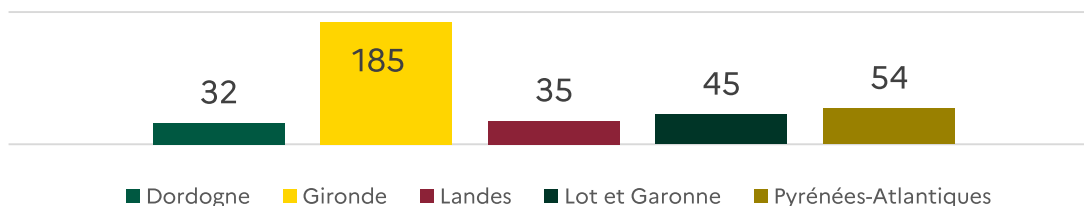
Enfin et si nous analysons les seuls participants non-obligatoires au mouvement intra-académique, nous sommes sur un taux de mutation qui s'élève à 23,5 %, contre 28 % au précédent mouvement.

Focus sur les affectations des entrants au mouvement inter-académique : Sur les 497 entrants, 351 sont affectés en établissement et 146 en ZR.

Répartition des entrants RS 2024

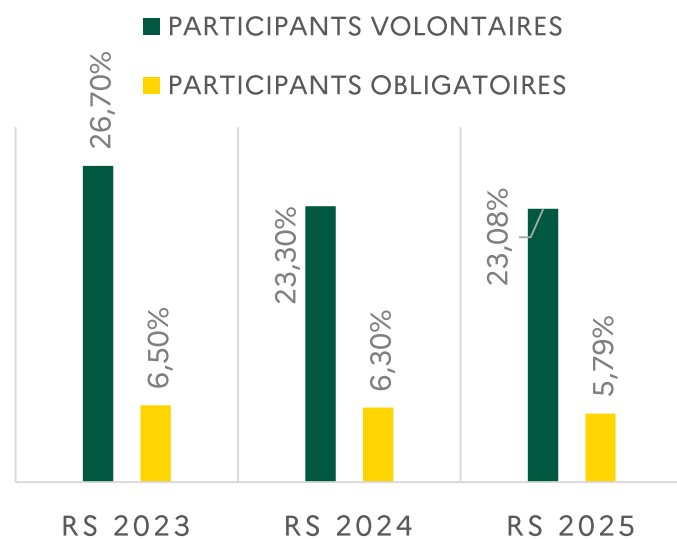


Répartition géographique des entrants

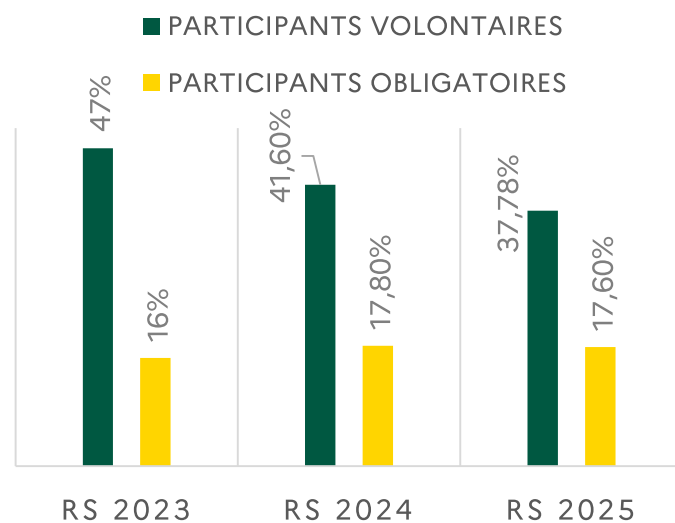


Les taux de satisfaction

Sur le 1^{er} vœu :

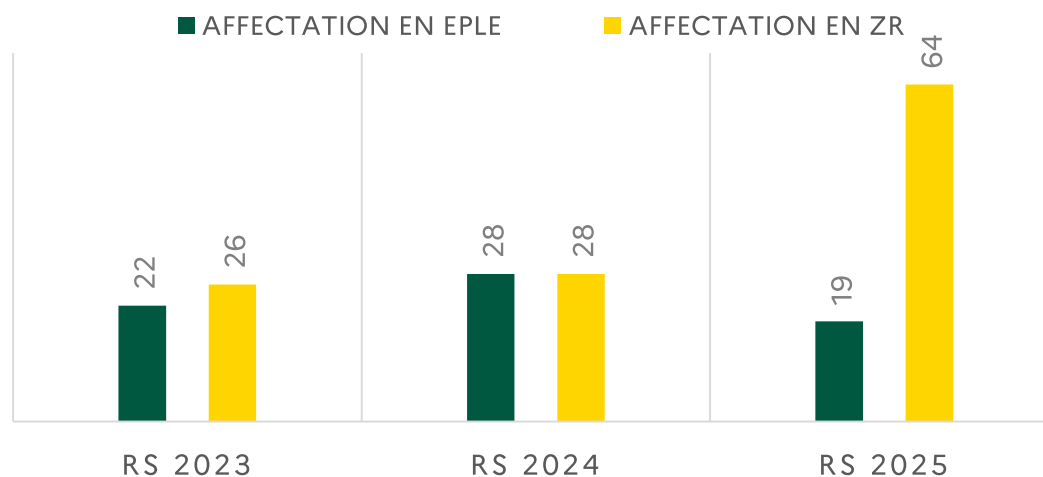


Sur les 5 premiers vœux :



La procédure d'extension

83 participants obligatoires se voient affectés dans le cadre de l'extension sur ce mouvement, soit 12,74 % des participants obligatoires (contre 9,4% au précédent mouvement).



2. Les postes à compétences particulières

Les postes à compétence ministérielle

⇒ **Bilan du mouvement POP 2025** : Pour notre académie, 21 PoP vacants ont été affichés à l'ouverture du mouvement national et nous avons réceptionné 74 candidatures.

Suite à la remontée des classements des chefs d'établissement concernés, le rectorat a proposé l'affectation de 15 personnels, propositions toutes suivies par le ministère.

6 postes restent vacants (absence de candidature).

⇒ **Le mouvement sur poste spécifique national**

85 mutations ont été réalisées sur ces postes à compétences particulières (contre 63 mutations au titre de la rentrée 2024).

Les postes à compétence académique

Sur les 1244 postes vacants offerts au mouvement, 107 sont étiquetés SPEA (104 à la rentrée 2024).

182 candidats ont participé à ce mouvement spécifique (pour 344 vœux) contre 178 au titre du précédent mouvement.

Rappel des modalités de sélection des candidatures : Les corps d'inspection, accompagnés dans certaines situations par les chefs d'établissement, ont examiné chaque candidature et les ont classées par ordre de priorité. Les agents retenus sont affectés en dehors de toute notion de barème.

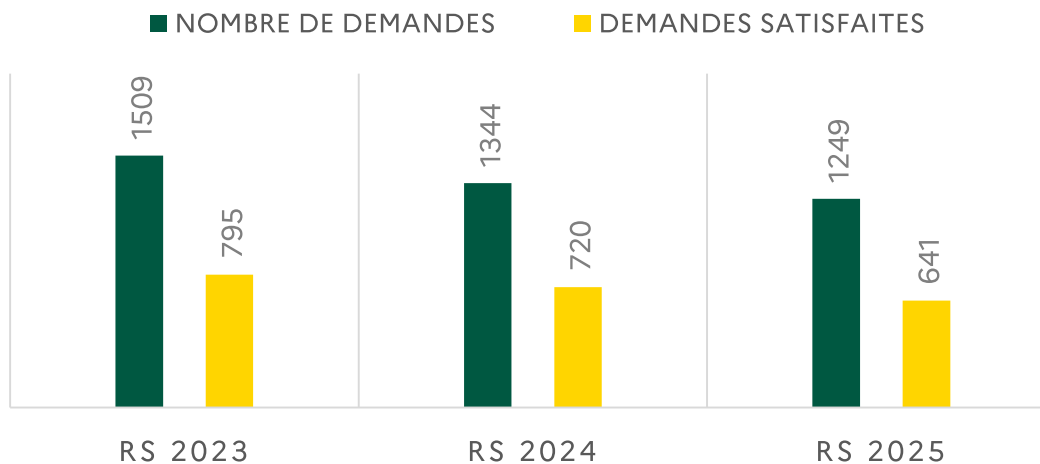
Résultat : 43 agents ont été affectés sur des postes SPEA. En revanche, nous déclarons 64 postes vacants SPEA à l'issue du mouvement (52 SPEA vacants au mouvement 2024).

3. Analyse de quelques éléments de barème

Le rapprochement de conjoints

Le nombre de demandes au titre d'un rapprochement de conjoints est en diminution par rapport au mouvement précédent et représente 44,22% des demandes de mutations. Toutefois, le rapprochement de conjoints reste le premier motif des demandes de mobilité.

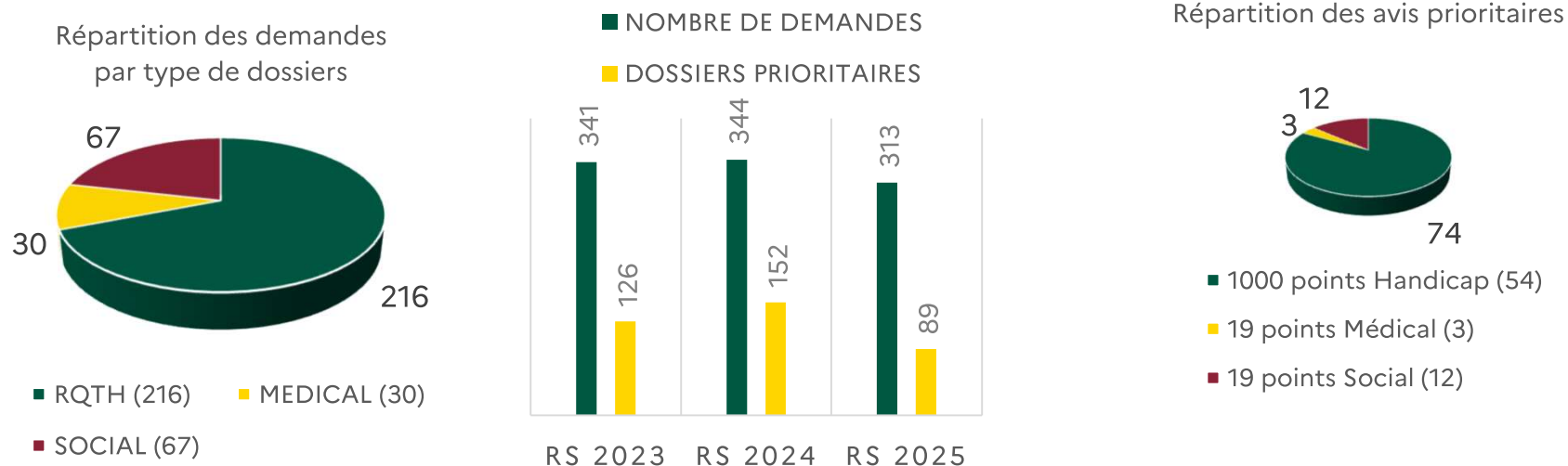
A noter que le nombre de demandes satisfaites, avec 51,32 % de satisfaction, connaît une légère diminution (53% pour la rentrée 2024).



Les bonifications au titre de situations particulières

277 agents ont déposé 313 demandes d'attribution d'une bonification au titre du handicap et/ou médical et/ou social. A noter que, depuis le mouvement 2025, le cumul des bonifications n'était plus possible.

89 demandes se sont vues bonifiées dans le cadre du mouvement intra-académique après un avis prioritaire du médecin conseiller technique du Recteur ou de l'assistante sociale.



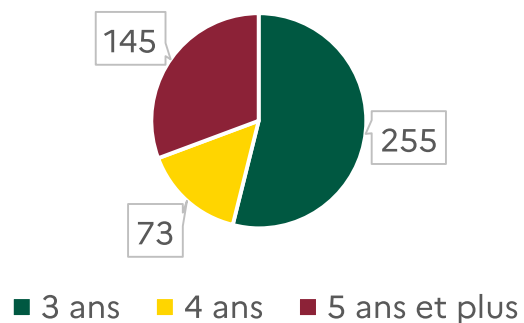
Titulaires en zone de remplacement

616 demandes de mutation sont formulées par des titulaires de zone de remplacement (en intégrant les entrants dans l'académie) dont 473 se sont vus octroyer la bonification académique liée à l'ancienneté acquise sur le poste, soit à partir de 3 ans.

Sur ces participants, 153 personnels obtiennent leur mutation, soit 24,83 %, qui se répartissent en 96 TZR de l'académie et 57 TZR entrants.

A noter, la répartition des bonifications liée à l'ancienneté en qualité de TZR :

Nombre de TZR bénéficiant de la bonification



Bonification 47 / Vœu préférentiel

⇒ Bonification Lot et Garonne

18 personnels affectés à titre définitif dans le département du Lot-et-Garonne ont formulé un vœu « tout poste dans un département » dont 3 agents ont bénéficié de la bonification de 400 points à l'issue d'une période de 5 ans d'exercice et continu dans le même établissement de ce département. Sur ces 3 agents, 2 ont muté à la rentrée 2025.

⇒ Vœu préférentiel

5 personnels se sont vus octroyer la bonification pour un vœu préférentiel pour une seule mutation à la rentrée 2025.

4. Les révisions d'affectation provisoire

Les demandes de révisions d'affectation

⇒ **Recours**

Sur les 2824 participants au mouvement, nous avons réceptionné, au moyen d'une démarche sur l'application Colibris, 113 demandes de recours administratifs (148 en 2024), soit 4% de la population totale.

⇒ **Révision d'affectation provisoire**

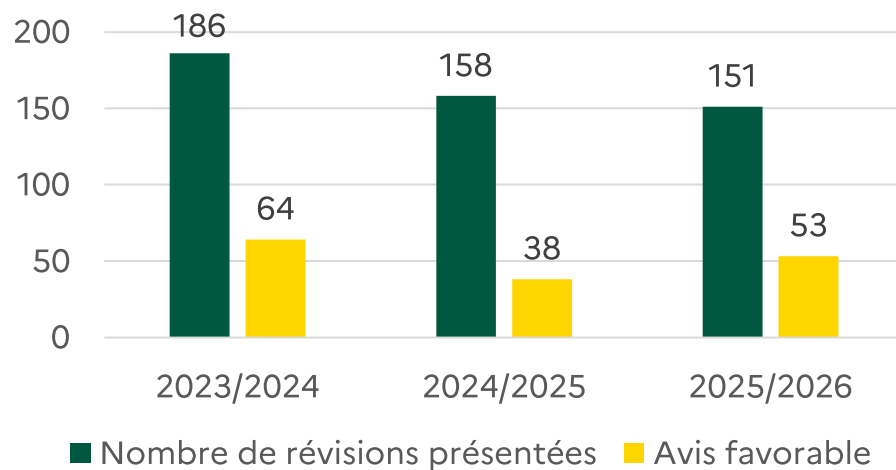
Depuis le mouvement 2023, les révisions d'affectation ont été analysées si elles répondaient à l'un des motifs de l'article 3 de l'arrêté du 20 octobre 2022, soit : décès du conjoint ou d'un enfant, cas médical aggravé du conjoint ou d'un enfant, mutation imprévisible du conjoint et les mesures de carte scolaire.

151 demandes de révisions d'affectation provisoire ont été analysées par la DPE (contre 158 en 2024).

Les demandes de révisions d'affectation (suite)

⇒ Bilan des affectations réalisées

Sur les 151 demandes de révisions d'affectation provisoire analysées, 53 situations qui relevaient de l'article 3 ont pu bénéficier d'une révision d'affectation pour l'année scolaire 2025/2026, soit 35 % des demandes.



Les demandes de révision d'affectation (suite)

Flux entre départements sur les 53 révisions d'affectation réalisées (en gris, le département correspondant à l'affectation définitive quittée et en vert le département d'affectation pour l'année scolaire 2025/2026) :

ACCUEIL ORIGINE	Dordogne	Gironde	Landes	Lot et Garonne	Pyrénées Atlantiques	Total
Dordogne	<u>3</u>	3	0	0	0	6
Gironde	2	<u>14</u>	4	0	0	20
Landes	0	0	<u>5</u>	2	3	10
Lot et Garonne	2	0	2	<u>2</u>	2	8
Pyrénées Atlantiques	0	1	3	1	<u>4</u>	9
Total	7	18	14	5	9	53

5. Les postes à complément de service

Répartition des compléments de service (CSR) à la rentrée scolaire 2025

	DPT 24	DPT 33	DPT 40	DPT 47	DPT 64	TOTAL
CSR même commune	167	373	94	123	194	951
CSR autre commune	59	157	29	33	111	389
Nombre Total de CSR	226	530	123	156	305	1340